

Prolongation des heures de séance

Le président suppléant (M. Paproski): Eh bien, si vos collègues peuvent quitter la Chambre, je serai en mesure de vous apercevoir debout, à votre place. Maintenant que je vous ai reconnu, veuillez faire votre rappel au Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'espère que vous ne faisiez pas allusion à ma taille.

J'ose espérer que le ministre ne cherche pas à induire intentionnellement la Chambre et les citoyens canadiens en erreur en prétendant que la population s'est prononcée en faveur du libre-échange.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Nunziata: Les faits sont clairs, la population . . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre.

M. Lewis: Je répète la citation tirée du *Citizen* d'Ottawa paru le 23 novembre 1988. «Le chef du parti libéral, John Turner, a déclaré mardi dernier que son parti ne retarderait pas l'adoption du projet de loi sur le libre-échange. Le peuple s'est prononcé.» Ce sont bien là ses paroles. Qu'y puis-je? Il a prononcé ces paroles.

Je tiens à consacrer autant de temps au cas du chef du Nouveau parti démocratique, lui qui, au lendemain des élections, a fait certaines déclarations qui méritent de figurer au compte rendu. «La population du Canada a rendu sa décision et maintenant, M. Mulroney a le droit d'aller de l'avant avec sa loi sur le libre-échange» a déclaré M. Broadbent. C'est ce que disait le *Montreal Gazette* du 23 novembre 1988. Il y a mieux. Dans *le Globe and Mail*, on lisait: «Il a admis que les forces d'opposition au libre-échange ont été vaincues une fois pour toutes». «La population canadienne a pris une décision et il est clair maintenant que M. Mulroney a le droit de procéder à l'adoption de l'Accord de libre-échange».

Bien des gens n'utilisent plus tellement souvent le mot «buté», mais ce n'est pas le cas du chef du Nouveau parti démocratique, qui a déclaré: «Il serait buté et inapproprié d'espérer modifier la loi à cette étape-ci». Buté. Voilà où nous en sommes. Bien sûr, il a fallu faire quelques manoeuvres pour modifier la procédure, mais je suggérerais à mes collègues de l'opposition de commencer à débattre de cette motion. Je puis leur donner un engagement, si mes collègues de l'opposition le veulent—et je ne veux pas par là proposer la clôture du débat. Je sais que mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) est prêt à bondir. Mais, étant donné que la présidence a jugé la motion recevable, si mes collègues de l'opposition veulent écourter le débat, je serais porté à croire que ce ne sont pas tous les députés qui veulent prolonger ce débat indéfiniment—j'allais

dire «jusqu'à l'épuisement». Nous pourrions nous montrer disposés à prendre le vote dès maintenant. Nous pourrions alors passer derechef à ce que les chefs des deux partis d'opposition voulaient que nous fassions. Ils veulent que nous abordions sans plus tarder le débat sur le projet de loi. Pourquoi pas?

M. Gauthier: Votre argument ne tient pas.

M. Lewis: Mon honorable collègue ne trouverait-il pas cela logique?

M. Riis: C'est un procédé dictatorial, voilà!

M. Lewis: Compte tenu de ces immortelles déclarations de l'opposition qui reconnaissent notre droit d'adopter ce projet de loi, je propose que nous débattions cette motion, que nous l'adoptions le plus rapidement possible, de préférence avant 13 heures, de façon à pouvoir présenter le projet de loi sur le libre-échange à 15 heures et entamer enfin le débat sur le projet de loi lui-même. Bien sûr que c'est ce que nous voulons. Bien sûr que c'est là où nous voulons en arriver. Qu'on entame le débat sur le projet de loi.

Nous pouvons aussi débattre la motion et éventuellement la mettre aux voix. Toutefois, si mes honorables collègues d'en face veulent débattre le projet de loi plutôt que cette motion, pourquoi ne passons-nous pas au vote sans plus tarder?

M. Harvard: Je désire faire un rappel au Règlement. Je suis un nouveau député et je me demande s'il est juste qu'un nouveau venu comme moi soit obligé d'entendre ce genre de radotage.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Il a raison.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre.

M. Lewis: Je constate que l'arrogance naturelle des membres du parti libéral n'a pas mis de temps à déteindre sur mon honorable collègue.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Les libéraux ont toujours eu le monopole du pouvoir, maintenant ils ont plutôt le monopole de l'arrogance. J'ignore à quel «radotage» au juste le député fait référence. Je me reportais à des déclarations faites par son chef. Laquelle d'entre elles témoigne le mieux, à son avis, de ce radotage? Veut-il que je les répète?

Des voix: Oui.

M. Lewis: Par exemple, M. Turner a déclaré aux journalistes du *Toronto Sun* que maintenant que son parti avait eu l'occasion de faire valoir son point de vue et que la population s'était prononcée, il allait laisser les choses suivre leurs cours. Est-ce le radotage auquel vous faites référence, monsieur?